

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2026 à 20H00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du huit avril, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le quinze avril deux-mille- vingt-six, à vingt heures, sous la Présidence de Madame Isabelle PIGEARD

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf Louis PARENTE ayant donné pouvoir à M. WALTHER

Madame Elisa COUTTOLENC a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Mme PIGEARD ouvre la séance.

1. Approbation des PV du 30 mars 2026

Une erreur s'est glissée dans le CR et sur les membres de la CCID ; En effet, Mme DAMERY est inscrite deux fois. Il convient de remplacer Ninon DAMERY par Noëlie GARIN. Le compte rendu est adopté à l'unanimité moyennant cette modification.

Approbation du compte financier unique 2025 de la commune

Mme le Maire présente le compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. Elle précise que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. M. WALTHER est élu Président

Le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote et dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Jacques WALTHER

M. Jacques WALTHER désigné comme Président, fait procéder à l'approbation des comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
COMMUNE :			
Investissement :	191 314.97	-111 957.43	79 357.54
Fonctionnement	397 975.44	665 604.54	1 063 579.98

Le Conseil délibère et approuve le compte financier unique du budget principal

Approbation du compte financier unique 2025 de l'école,

Mme le Maire présente le compte financier unique de l'école

Mme le Maire quitte la séance, M. Jacques WALTHER, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
CAISSE DES ECOLES :			
Investissement :	892.03	2 339.02	3 231.05
Fonctionnement :	2 767.57	2 737.62	5 505.19

Le Conseil délibère et approuve le compte financier unique de l'école

Approbation du compte financier unique 2025 du cinéma

Mme le Maire présente le compte financier unique du cinéma

Mme le Maire quitte la séance, M. Jacques WALTHER, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
CINEMA :			
Investissement :	93 123.82	5 659.22	98 783.04
Fonctionnement :	11 704.02	-559.92	11 144.10

Le Conseil délibère et approuve le compte financier unique du cinéma

Approbation du compte financier unique 2025 du SEA

Mme le Maire présente le compte financier unique du SEA

Mme le Maire quitte la séance, M. Jacques WALTHER, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
SEA :			
Investissement :	21 463.33	10 481.96	31 945.29
Fonctionnement :	63 417.85	49 507.35	112 925.20

Le Conseil délibère et approuve le compte financier unique du SEA

Affectation des résultats 2025 de la Commune.

Mme le Maire présente la délibération.

Elle précise que L'excédent d'investissement de 79 357,54€ est reporté à l'article 001 en recettes et l'excédent de fonctionnement de 1 063 579,98€ est reporté à l'article 002 en recettes

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget de la commune

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats 2025 de la Caisse des écoles.

M. le Maire présente la délibération.

Elle précise que l'excédent d'investissement de 3 231.05€ est reporté à l'article 001 en recettes et l'excédent de fonctionnement de 5 505.19€ sera reporté à l'article 002 en recettes

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget de la caisse des écoles

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats 2025 du SEA.

Mme le Maire présente la délibération.

Elle précise que l'excédent d'investissement de 31 945.29€ est reporté à l'article 001 en recettes et l'excédent de fonctionnement de 112 925.20€ est reporté à l'article 002 en recettes

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget du SEA

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats 2025 du cinéma.

Mme le Maire présente la délibération.

Elle précise que l'excédent d'investissement de 98 783.04€ est reporté à l'article 001 en recettes. L'excédent de fonctionnement de 11 144.10€ est reporté à l'article 002 en recettes

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget du cinéma

La délibération est adoptée à l'unanimité

Vote des subventions 2026

Mme le Maire présente la délibération. Elle présente aux élus les montants des subventions proposés par la commission des finances.

Mme GARIN demande quels sont les critères d'attribution des subventions ?

Mme PIGEARD explique que les règles doivent être formalisées par une commission finances. La commission a étudié les dossiers reçus en tenant compte du caractère local des manifestations (course de côte, free-ride, ...) du nombre d'adhérents résidents sur la commune...

Mme OLIVIER propose que le courrier de notification d'attribution de la subvention précise les modalités de demande de subvention.

M. WALTHER précise que les informations seront mises en ligne sur le site de la commune lorsqu'elles seront formalisées

M. BENINCA et Mme GARIN demande à quoi correspond l'association AMX ?

Mme PIGEARD suspend la séance pour permettre au Président d'AMX présent dans la salle d'expliquer le but de l'association AMX – Accès Montagne Expérience.

M. MOTILLON précise que son association permet de rendre la montagne accessible aux PMR. Cette association finance notamment la location de fauteuil tout terrain et d'handbike. Il précise qu'AMX participe également à des manifestations au sein de la vallée. (Aérodrome et Bonnette expérience)

Le conseil municipal valide les attributions de subvention à l'unanimité

Nom de l'association	2026
ABYSSE UBAYE	300,00 €
ADMR VALLEE DE L'UBAYE	1 300,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS BARCELO	250,00 €
AMX	300,00 €
ANCIENS RESISTANTS DE LA VALLEE DE L UBAYE	100,00 €
ARC EN UBAYE	135,00 €
ASSOCIATION CHASSE ENCHASTRAYES/FAUCON	200,00 €
A TELIER PARTAGE EN UBAYE	200,00 €
AUDACCE	400,00 €
BADMINTON CLUB DE L UBAYE	50,00 €
CLUB ESCALADE VALLEE DE L UBAYE	150,00 €
CLUB CYCLISTE DE L UBAYE (CCU)	100,00 €
COMMERCANTS DU SAUZE	1 200,00 €
DON DE SANG BENEVOLE DE LA VALLEE DE L UBAYE	80,00 €
ECURIE UBAYE	3 000,00 €
FESTIVAL DU FILM DE MONTAGNE DE BARCELONNETTE	300,00 €
GARDERIE LES MARMOT'S (Barcelonnette)	6 298,00 €
GSSB - Groupe Skieurs Sauze-Barcelonnette	15 000,00 €
GSSB - Groupe Skieurs Sauze-Barcelonnette - Ecureuils d'Or	1 000,00 €
LES FONDUS DE L'UBAYE	100,00 €
LES MARMOTTES (GARDERIE JAUSIERS)	1 700,00 €
PISCINE UBAYENNE	250,00 €
SOLIDARITAT UBAYE	200,00 €
STUDIO EVENT	5 000,00 €
DIVERS	2 387,00 €
TOTAL	40 000,00 €

État récapitulatif annuel des indemnités des élus (article L2123-24-1-1 CGCT)

Mme le Maire explique que la loi Engagement et Proximité a introduit l'obligation de communiquer chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune un état des indemnités.

Mme PIGEARD communique cet état au conseil municipal :

	TOTAL BRUT ANNEE 2025
Albert OLIVERO	17 732,28 €
Jacques MARTIN	5 782,32 €
Isabelle PIGEARD	5 782,32 €
Jacques WALTHER	5 782,32 €

Le conseil municipal prend acte de cette communication

Vote du budget 2026 de la commune

Mme le Maire présente le budget de la commune :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre ; équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : 2 850 386.00€
- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : 1 419 796.12€

Mme GARIN demande à quel organisme la commune adhère ?

Mme PIGEARD précise que la commune est adhérente à l'ANEM, SDE04, Station verte, ANETT

M. BENINCA demande si la commune est adhérente ANMSM ?

Mme PIGEARD explique que la commune n'est plus adhérente depuis quelques années car la cotisation est très élevée et que l'intérêt du label n'était plus décisif dans le choix de la destination.

Mme le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Vote du budget 2026 de la caisse des écoles

Mme le Maire présente le budget de la caisse des écoles :

Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à 97 778.95€
Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à 10 000,00€

Mme le Maire liste les montants inscrits au chapitre 011. Elle explique que la commune a mis en investissement les travaux dits d'urgence.

Mme le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Vote du budget 2026 du cinéma

Mme le Maire présente le budget du cinéma :

Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à 75 310.00 €
Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à 122 383.04€

Mme le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Vote du budget 2026 du SEA

Mme le Maire présente le budget du SEA :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à 287 780.20€
- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à 310 719.78€

Mme le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Participation aux budgets annexes :

Le conseil municipal décide de fixer les participations aux budgets annexes 2026 comme suit :

Article 657361 - Caisse des Ecoles	89 273.76€
Article 657364 - Cinéma.....	38 365.90€
Article 657364 – Service de l'Eau	0.00€

Mme le Maire fait procéder au vote

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

Vote des taux d'imposition 2026

Mme le Maire précise que la commune n'augmente pas les taux d'imposition en 2026

Mme PIGEARD précise qu'elle a fait rajouter une ligne dans la délibération pour indiquer que la commune a voté en 2023 la majoration de 40 % de la taxe d'habitation.

Les élus évoquent les taux d'imposition. Mme PIGEARD précise que la délibération de 2023 rapporte 102 000€ par an à la commune. Cette délibération a été mal perçue à l'époque car les résidents ont imaginé que l'imposition allait augmenter de 40 % or, ce n'est absolument pas le cas.

M. BENINCA estime que si la somme prélevée est investie pour le confort des usagers (amélioration des voiries, ...) cela est acceptable.

Mme le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

Participation aux frais de scolarité école du Sauze – année scolaire 2025/2026

Mme le Maire présente la délibération.

La commune d'Enchastrayes est amenée à demander une participation aux communes extérieures sur lesquelles résident des enfants scolarisés dans l'école du Sauze.

Selon les cas, la participation de la commune de résidence peut être volontaire ou obligatoire :

- Participation volontaire de la commune extérieure : le maire de la commune de résidence, consulté par le maire d'Enchastrayes, donne son accord préalable à la scolarisation des enfants hors de sa commune.

- Participation obligatoire de la commune extérieure : pour les dérogations prévues par le code de l'Éducation (articles L.212-8 modifié et R.212-21 notamment) pour les lesquelles le maire de la commune d'accueil est fondé à inscrire l'enfant et informe le maire de la commune de résidence du motif ayant justifié cette inscription.

Trois cas dérogatoires entraînent obligatoirement la participation financière de la commune de résidence :

1. Les obligations professionnelles des parents et l'absence de moyens de garde et de cantine ou de l'une de ces deux prestations dans la commune de résidence ;
2. Des raisons médicales ;
3. L'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement du premier degré de la même commune.

Par ailleurs, ces mêmes articles prévoient également que la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation maternelle, soit de la scolarité élémentaire de cet enfant. Cela permet de garantir la poursuite de scolarité de l'enfant au sein d'un même établissement jusqu'à la fin de son cycle.

Ainsi, en cas d'accord préalable ou dans les cas obligatoires, la commune de résidence doit verser une participation financière à la commune d'accueil supportant les charges de fonctionnement ainsi générées, et dont le montant est déterminé par le forfait communal établi à de **2 798.86€** pour l'année scolaire 2025/2026 pour l'école du Sauze.

Mme OLIVIER demande pourquoi la totalité de la somme des produits d'entretien n'est pas prise en compte. Mme PIGEARD précise que les sommes pour le périscolaire et la cantine ne sont pas prises en compte.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Election d'un représentant d'Enchastrayes au sein de la CLECT

Mme PIGEARD explique qu'il convient de procéder à l'élection, au sein du conseil municipal, d'un représentant d'Enchastrayes siégeant au sein de la CLECT.

Elle précise que la CLECT est composée de 14 membres : la présidente de la CCVUSP et 1 membre pour chacune des treize communes.

La candidature de Mme PIGEARD est enregistrée

Le conseil municipal valide la candidature à l'unanimité

CCID : proposition de commissaires

Mme le Maire explique qu'il convient de proposer deux commissaires et deux suppléants

La commune d'Enchastrayes propose les noms suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jacques WALTHER	Louis PARENTE
Florence QUELLEC	Dominique OLIVIER

Désignation des membres siégeant dans les commissions thématiques de la CCVUSP

Mme le Maire explique qu'il convient de désigner les conseillers municipaux siégeant au sein des commissions thématiques de la CCVUSP.

Commission	Titulaire	suppléant
Attractivité <i>Développement économique, Plan alimentaire territorial, Bois/forêt, tiers-lieu Breissand</i>	Ninon DAMERY	Noelie GARIN
Environnement <i>Assainissement, gestion des risques naturels, Natura 2000</i>	Jacques WALTHER	Florence QUELLEC
Aménagement <i>travaux, déchets, Geomas SIG, réglementation afférente PLPDMA / SCoT, SRADDET</i>	Jacques WALTHER	Florence QUELLEC
Cadre de vie <i>Patrimoine + Solidarité/Jeunesse</i>	Florence QUELLEC	Michael LOISON
Finances, Ressources humaines	Dominique OLIVIER	Ninon DAMERY
Marchés à procédure adaptée	Jacques WALTHER	Dominique OLIVIER

2. Questions diverses

M. BENINCA demande s'il n'est pas opportun d'externaliser les travaux concernant les réseaux d'eau pour gagner en efficacité.

Mme PIGEARD précise que pour la fuite CBU, les circonstances sont exceptionnelles et ne permettent pas de réparer dans des délais courts. Toutefois, la commission travaux pourra étudier cette alternative aux travaux en régie.

Missions des Services techniques avant l'été :

Mme PIGEARD partage avec le conseil les travaux qui doivent être réalisés avant l'été :

- Faire une commission RH pour une embauche supplémentaire au services techniques
- Elaguer les arbres à l'entrée du Sauze et enlever les branches mortes sur le communal a côté du terrain Couttolenc
- Refixer les pavés de la rotonde sur la place du Sauze
- Etudier les devis pour la rénovation du toit de la galerie du Sauze et intégrer l'électricité et l'éclairage de cet espace
- Réaliser le marquage routier sur le Sauze et le Super
- Boucher les trous en enrobé à froid

Mme PIGEARD souhaite que les chicanes réalisées devant l'office du tourisme soient remises en place et qu'une seconde soit installée entre la pharmacie et l'eau vive

Numérotation voie privée

Mme PIGEARD explique qu'un riverain a demandé une modification de son adresse postale au sein d'un lotissement. Mme le Maire rappelle la réglementation applicable au lotissement et sur les voies privées non ouvertes à la circulation publique et la nécessité d'installer un CIDEX en bordure de voie publique.

Piscine

Mme PIGEARD explique qu'il faut changer les filtres à sable. La commune dispose de deux devis. Elle précise que le changement du liner ne pourra être réalisé qu'après l'étude de comblement du bassin visant à réaliser une économie d'eau et d'énergie. Un bureau d'étude pour une étude structure béton va être recherché.

Politique de logement de la commune

Mme PIGEARD précise qu'il peut être intéressant d'instaurer un droit de préemption renforcé pour mener une politique de logement et d'acquisition pour les familles.

Mme GARIN précise que cela nécessite une modification du PLU et ne peut être réalisé via une simple délibération. Les élus saisiront l'urbaniste pour étudier la procédure à mettre en œuvre pour une éventuelle mise en place.

APN – sentiers PDIPR :

Mme PIGEARD explique qu'un rendez-vous est programmé avec Mme BONATO le 28 avril à 9H en mairie. Les élus disponibles peuvent participer à cette entrevue

M. LOISON demande que le chemin de Janaudy soit libéré. Il est actuellement encombré par le matériel d'un riverain et ne permet pas le passage à pied.

Ecole :

Mme GARIN demande que le panneau école du Sauze soit remplacé en façade. Les élus évoquent également le remplacement de la porte (barre anti panique).

Mme GARIN précise qu'un enfant sera en fauteuil roulant à la rentrée et cela nécessite un aménagement pour les escaliers de la cantine. Mme Pigeard prêtera une rampe pour que les locaux soient accessibles dès la rentrée et la commune achètera ce type d'équipement.

Mme PIGEARD propose d'effectuer un sondage auprès des enfants sur leurs souhaits d'aménagement de la cour d'école.

La séance est levée à 23 h 10

Le Maire,



Isabelle PIGEARD